

Arrêté du 17 octobre 1983

(Education nationale : bureau DL 3)

Vu code de l'enseignement technique ; L. n° 71-577 du 16-7-1971 ; L. n° 75-620 du 11-7-1975 ; D. n° 76-1304 du 28-12-1976 ; D. n° 83-913 du 14-10-1983 ; avis de la commission professionnelle consultative des arts appliqués du 4-3-1983 ; avis du conseil de l'enseignement général et technique du 19-5-1983.

Création du diplôme supérieur d'arts appliqués Mode et environnement délivré aux étudiants de l'école supérieure des arts appliqués Duperré.

Article premier. — Conformément aux dispositions de l'article premier du décret n° 83-913 du 14 octobre 1983 susvisé, il est créé un diplôme supérieur d'arts appliqués Mode et environnement délivré aux étudiants ayant suivi la formation dispensée par l'école supérieure des arts appliqués Duperré et subi avec succès les contrôles qui la sanctionnent.

Art. 2. — La préparation conduisant à la délivrance de ce diplôme répond aux objectifs professionnels et de formation qui figurent à l'annexe I du présent arrêté.

Art. 3. — La formation est scindée en plusieurs domaines de contrôle sanctionnés par une ou plusieurs unités de valeur constitutives du diplôme et requises pour sa délivrance.

La nomenclature des domaines et des unités de valeur figure à l'annexe II du présent arrêté.

Le répertoire des capacités, connaissances et savoir-faire caractéristiques de chaque unité de valeur, les exigences requises pour chacune d'elles figurent à l'annexe III du présent arrêté.

Art. 4. — Les contrôles des capacités, connaissances et savoir-faire sont effectués soit sous la forme du contrôle continu, soit sous la forme d'épreuves ponctuelles, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 14 octobre 1983 susvisé.

L'organisation de ces contrôles relève de la compétence du chef d'établissement et de l'équipe pédagogique assurant la formation, sous réserve des dispositions de l'article 4 du décret du 14 octobre 1983 concernant l'épreuve de présentation du projet et de soutenance du mémoire s'y rapportant et de l'article 6 relatives aux interventions des membres du jury autres que ceux appartenant à l'équipe pédagogique.

— soit proposé par des membres du jury ou de la profession.

Art. 5. — Au cours de la seconde année de préparation en formation initiale ou à l'issue du cycle d'études organisé dans le cadre de la formation continue ou de la promotion sociale, l'étudiant doit réaliser un projet à partir d'un thème qui peut être :

— soit choisi par lui ;

— soit défini en concertation avec les professeurs et des membres de la profession ;

Ce thème est agréé par le jury, ou par des membres du jury, enseignants et professionnels, qui vérifie qu'il correspond au niveau de compétence attesté par le diplôme.

Les objectifs auxquels doit répondre le projet, le contenu du mémoire s'y rapportant et la présentation et la soutenance de ceux-ci sont précisés à l'annexe III du présent arrêté.

Le mémoire est mis à la disposition du jury deux semaines avant la date de la soutenance.

Art. 6. — En formation initiale, le passage de première en seconde année de formation est prononcé par le chef d'établissement. Il est subordonné à l'acquisition des unités de valeur prévues en première année. Toutefois, un étudiant dont les résultats ne répondent pas entièrement mais sont proches des exigences requises pour une unité de valeur peut être autorisé à suivre la seconde année de formation. Au cours de celle-ci, un ou plusieurs contrôles ponctuels seront proposés à ce candidat pour vérifier qu'il a atteint le niveau d'exigence requis et lui délivrer l'unité manquante.

Les étudiants ne peuvent être autorisés à redoubler qu'une des deux années d'études.

Art. 7. — La délivrance des unités de valeur est proposée par le jury d'après l'ensemble des notes et appréciations obtenues dans la ou les disciplines sanctionnées par chaque unité. Les appréciations portées tiennent compte de l'acquisition des compétences globales définies pour chaque unité et aussi de la participation et de l'assiduité dans les activités proposées.

Art. 8. — En formation initiale, les enseignements généraux, artistiques et professionnels sont dispensés conformément à l'horaire figurant à l'annexe IV du présent arrêté.

Art. 9. — Le directeur des Lycées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'Education nationale (1).

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des Lycées,

C. PAIR.

(J.O.N.C. du 25 octobre 1983)

ANNEXE I

Objectifs professionnels

Les études conduisant au diplôme supérieur ont pour but de former des professionnels de haute compétence spécialistes de la mode et de l'environnement dans les secteurs d'application suivants :

(1) Le présent arrêté et ses annexes I, II et IV seront publiés au *Bulletin officiel* du ministère de l'Education nationale.

— Le présent arrêté et ses annexes pourront être consultés à l'école supérieure des arts appliqués Duperré, rue Dupetit-Thouars, 75003 Paris.

— Le Centre national de documentation pédagogique, 29, rue d'Ulm, 75230 Paris, assurera la diffusion du présent arrêté et de ses annexes dans les centres régionaux.

- vêtement et accessoires,
- textile et impression pour l'habillement et le cadre de vie,
- activités en rapport avec ces domaines (presse spécialisée, expositions, animations...).

Ces spécialistes seront préparés à assurer des responsabilités au titre de :

- *responsable de projet* dans une entreprise spécialisée dans la création et la vente d'informations destinées à aider les industriels et leurs bureaux de style à prendre les meilleures options.

Le styliste conseille, informe, coordonne, offrant une synthèse des points forts de la saison à venir.

- *responsable d'un bureau ou service de création* dans une entreprise industrielle.

Son rôle est d'orienter, d'élaborer et de créer un ou plusieurs produits dans tous les secteurs liés à la mode et concernant l'individu et son environnement immédiat.

- *styliste indépendant ou responsable d'entreprise spécialisée* dans la création.

Il dirige un bureau de style et donne des conseils personnalisés adaptés aux besoins spécifiques du client (entreprise, grand magasin...).

- *conseiller artistique ou créateur graphique* travaillant dans une agence, un grand magasin, une entreprise industrielle ou une entreprise de presse (revues, presse spécialisée...).

Il informe, il est chargé de promouvoir et de lancer un produit, une collection, une manifestation liés à la mode, aux textiles, à l'environnement...

Le titulaire du diplôme supérieur de l'ESAA Duperré devra en conséquence être capable de :

1. *participer à l'analyse des besoins et aspirations des utilisateurs* à travers :

- la consultation directe,
- l'étude des marchés,
- l'exploitation des résultats d'enquête,
- la recherche prospective de besoins à venir.

2. *définir et promouvoir le concept de qualité esthétique* en prenant en compte :

- les besoins et aspirations des utilisateurs,
- les facteurs socio-culturels, esthétiques, économiques et technologiques déterminant l'apparition et l'évolution des tendances,
- les impératifs tenant aux possibilités techniques de réalisation et de fabrication ainsi qu'à la notion de coût,
- les possibilités offertes par l'évolution des technologies en matière de création et de recherche.

3. *conduire et coordonner la conception d'un projet (ou une recherche)* pouvant nécessiter l'intervention de plusieurs :

- collaborateurs (stylistes-concepteurs, graphistes, plasticiens...),

— spécialistes (modélistes, chefs de fabrication et de vente, ingénieurs textiles, photographes, éditeurs, publicitaires...),

— consultants (sociologues, informaticiens, chercheurs, centres techniques, architectes...),

et, à cet effet :

— de définir et exposer les grandes lignes du projet ou de la recherche,

— d'en prévoir et organiser la programmation (calendrier, répartition des tâches, définition des différentes étapes) et de donner toutes orientations et instructions nécessaires,

— d'en assumer et superviser le bon déroulement et d'assurer la coordination entre les différents intervenants,

— d'évaluer les résultats aux différents stades et de faire les contre-propositions nécessaires,

— de réunir et exploiter toutes informations utiles :

- au lancement et à la mise au point du projet (ou à l'évolution de la recherche),

- au déroulement de l'étude,

- à l'estimation des délais et des coûts,

— de préparer et exposer (oralement ou par écrit) l'argumentation nécessaire à sa défense.

4. *gérer l'ensemble productif placé sous sa responsabilité* (personnel, administration, matériel) dans la perspective d'une dynamique économique.

5. *suivre, coordonner, superviser la réalisation* en assurant les relations appropriées avec les différents spécialistes qui interviennent dans la réalisation de produits pour la mode et l'environnement :

— bureaux d'études, de méthodes, de fabrication,

— entreprises industrielles ou artisanales,

— corps de métiers,

— fournisseurs.

6. *collaborer avec les responsables de la commercialisation* (évaluation des coûts, devis).

7. *collaborer avec les responsables de la promotion* dans des actions telles que :

— publicité imprimée (presse, catalogues...), et audio-visuelle,

— publicité sur le lieu de vente, stand, vitrines...

— collections,

— expositions, salons, foires...

Objectifs de formation

La formation prend en compte les objectifs professionnels définis plus haut et, en conséquence, a pour but :

1. *de développer les aptitudes et comportements adéquats :*

— créativité, pensée divergente,

— esprit d'analyse et de synthèse, pensée structurante,

- sens de la critique positive,
- sens de la communication, du dialogue et des relations humaines,
- sens de l'organisation et esprit d'entreprise.

On atteindra ce but par :

— la pratique des méthodes (individuelles et collectives) de recherche, laissant une large place à l'expression graphique tout en utilisant les ressources documentaires :

- banques de données,
- presse spécialisée, filothèque, tissuthèque...
- collections d'étude,
- centres techniques,
- musées...

— l'utilisation des méthodes d'organisation, de contrôle et d'évaluation partant de thèmes d'étude réels (cahier des charges, répartition des tâches, prise en compte des impératifs techniques, économiques, esthétiques...), vérification en cours et contrôle en fin d'étude,

— la pratique du travail d'équipe, des techniques de communication et d'animation de groupe, donnant une large part à la conception et à l'argumentation.

2. *d'élever le niveau de compétence spécifique de créateur-concepteur :*

a) *par l'approfondissement* du champ des connaissances relevant des spécialités d'origine :

— développement des connaissances nécessaires au futur responsable de projet,

— approfondissement de l'étude des problèmes techniques et de création propres à chaque spécialité.

Axes d'approfondissement

— de la spécialité *stylisme de mode* :

- analyse critique et recherche de procédés de visualisation graphique et plastique,
- création moulage,
- fondements géométriques du vêtement : théories des formes,
- ergonomie,
- étude de contraintes économiques, de possibilités technologiques nouvelles...

— de la spécialité *art textile et impression* :

- analyse critique et recherche de procédés de visualisation graphique et plastique,
- application à des domaines et produits particuliers du textile (dentelle, passementerie...), de la mode (vêtements et accessoires de sport, loisirs, layette...), de l'environnement (linge de maison, panoramique...),
- recherche appliquée à des problèmes de support et d'usage (papiers d'emballage, stratifiés imprimés...),
- étude de contraintes économiques, de possibilités technologiques nouvelles...),

— de la spécialité *expression visuelle* :

- analyse critique et recherche de procédés de visualisation graphique et plastique,

- étude de la stratégie publicitaire,
 - sémiologie de l'image publicitaire,
 - étude comparative des différentes techniques graphiques et de leur adaptation aux nouveaux moyens de diffusion,
 - étude des procédés tridimensionnels liés à la mode et à l'environnement,
 - étude de contraintes économiques, de possibilités technologiques nouvelles...
- de la spécialité *plasticien de l'environnement* :
- recherches plastiques appliquées aux éléments de l'environnement et de la mode (espaces, lumières, textures et matières...),
 - analyse critique et recherches de procédés de visualisation (graphique, esthétique, plastique...),
 - étude approfondie de la couleur et de ses incidences sur un produit et l'environnement (dimension, aspects, phénomènes psychologiques, physiologiques...),
 - recherches sur les propriétés plastiques et techniques particulières aux matériaux nouveaux, notamment des matières issues d'autres secteurs, comme la recherche spatiale,
 - étude et expérimentation des matériaux relatifs à l'environnement, de leurs composants, de leurs possibilités techniques et esthétiques,
- *communs aux trois spécialités* :
- étude et analyse critique des concepts de style et d'image de marque,
 - matières et matériaux (propriétés technologiques, tactiles, volumétriques et chromatologiques),
 - techniques et processus de fabrication (les différentes possibilités d'impression, de traitement et de transformation des supports),
 - techniques et processus de production et de commercialisation,
 - expression graphique : techniques de visualisation (illustration, croquis d'ambiance, collecte, exposition, média).

b) *par l'ouverture* de la formation à d'autres champs de connaissances relevant de spécialités ou de disciplines voisines et intervenant dans les secteurs d'activités professionnelles concernés :

Axes d'ouverture

- de la spécialité *stylisme de mode* :
- vêtements conçus pour des circonstances ou un environnement particuliers (de fonction, en relation avec un signalétique...),
 - spécialités du domaine de la mode : coiffure, maquillage...
 - différentes techniques textiles liées à la tenue vestimentaire,
 - différentes techniques d'expression graphique, calligraphie, photographie, vidéo,
 - conception d'espaces de présentation (vitrines, stands) et de conditionnements,
- de la spécialité *art textile et impression* :
- création appliquée à la recherche d'accessoires et de vêtements,
 - conception de formes dans le domaine de la tenue vestimentaire,
 - différentes techniques d'illustration liées à la diffusion des projets,
 - conception d'espaces de présentation et conditionnements,

- différentes techniques de mise en situation de recherches textiles liées au cadre de vie,
 - de la spécialité *expression visuelle* :
 - spécialités du domaine de la mode: beauté, maquillage, coiffure...
 - techniques d'édition, de reproduction, d'impression et de présentation liées à la mode et au textile (catalogue, presse spécialisée, conditionnement, vitrine...),
 - de la spécialité *plasticien de l'environnement* :
 - conception d'espaces d'animation destinés à présenter une collection de mode : défilé,
 - conception d'espaces de présentation destinés à promouvoir ou à exposer des produits et des créations textiles,
 - recherches plastiques à partir des textiles liés à l'environnement et au décor (structures tendues, gonflables...),
 - animations plastiques en relation avec des réalisations temporaires, des projections, de circulation, de signalisation, de communication (foires, expositions, défilés...),
 - « mise en scène » d'éléments de communication adaptés à l'architecture et à l'urbanisme en relation avec la mode.
 - c) *en développant* la capacité d'utilisation des technologies nouvelles dans la création, en particulier :
 - conception assistée par ordinateur,
 - banques de données,
 - médiavision, télématique,
 - techniques avancées (utilisation, par exemple, de matières et de supports nouveaux nés de recherches dans les domaines de l'aéronautique, de l'astronautique...).
 - 3. *d'approfondir la culture générale*, considérée comme fondement nécessaire :
 - à l'enrichissement de l'individu et de sa personnalité,
 - à l'appréhension, au plan de la réflexion et au plan opérationnel, de l'activité professionnelle dans ses relations avec les contextes humain, socio-culturel, économique, scientifique et technologique, en étudiant et intégrant des disciplines telles que :
 - la recherche plastique, support essentiel à la formation professionnelle, afin d'aider l'étudiant à programmer son propre travail et enrichir ses moyens d'expression par :
 - la collecte d'informations,
 - la pratique de diverses techniques de transformation de l'information en actions significatives,
 - l'histoire des arts, en particulier de l'environnement, de la mode et des modes,
 - les sciences humaines :
 - psychologie et psychosociologie de l'art vestimentaire,
 - sémiologie du vêtement, cycles de la mode,
 - philosophie,
 - étude du concept de mode,
- en vue de développer la capacité à dégager les tendances et les orientations du contexte socio-culturel, esthétique, économique et technologique,

- les sciences économiques :
 - économie générale,
 - droit civil et commercial,
 - législation du travail et sécurité,
 - études de marchés,
 - gestion et comptabilité,

en vue d'apprendre à gérer un budget, établir un devis, un contrat, intégrer des données économiques,

— les langues vivantes, dont une pratique courante écrite et parlée est indispensable, ainsi qu'une initiation à la langue technique,

— la technologie : déploiement de la technologie actuelle et perspectives d'avenir.

4. *d'ouvrir aux réalités de la vie professionnelle :*

- monde de la production (moyens, modes et processus),
- vie de l'entreprise (structures, relations intérieures et extérieures),

par :

— la recherche de projets à partir de programmes communs aux différentes spécialités du DSE, programmes réels agréés par les professionnels,

— le lancement, le suivi et le contrôle des projets dans le cadre d'un bureau d'études associant enseignants et intervenants, dont certains seront des professionnels,

— la confrontation avec des pratiques professionnelles diversifiées,

— l'exploitation des moyens propres à l'établissement :

- en support de formation (prise en compte ou organisation de programmes traités partiellement par des élèves de niveau IV ou III),
- en équipements,

— une coopération étroite avec des établissements d'enseignement offrant des moyens en matière de production industrielle dans les domaines du textile, du vêtement...

— l'organisation de stages en milieu professionnel, visites, enquêtes, tant auprès de l'industrie que des centres techniques...

ainsi que, par exemple, par :

— la présence de l'école dans les manifestations, salons, séminaires, organisés dans les secteurs de la mode et de l'environnement,

— la prise en charge par les élèves d'expositions et de manifestations diverses (collections...).

Orientation générale des études

D.S. 1

La première année du cycle de formation a pour objectif *d'approfondir et d'élargir la formation reçue antérieurement* par l'étudiant pendant le cycle d'études de niveau III.

Les études sont orientées vers :

— l'approfondissement de connaissances acquises dans la spécialité d'origine (champ d'application, technologie) à travers des thèmes d'une

complexité croissante impliquant la prise en compte de l'ensemble des paramètres intervenant dans la conception de produits pour le secteur concerné ;

— un enseignement technologique, professionnel et de création, organisé en bureau d'études et comportant :

- des recherches, projets et expérimentations conduits individuellement et en équipes sur des programmes choisis après concertation des professeurs, des élèves et des professionnels concernés, en fonction de leur convenance pédagogique (ces programmes seront conçus de telle façon que les objectifs d'approfondissement, d'ouverture et de travail en équipe puissent être atteints et que les travaux de conception puissent donner lieu à des réalisations concrètes),
- des applications pratiques (réalisation ou suivi de la réalisation en milieu scolaire et professionnel),
- des stages en entreprise.

D.S. 2

La seconde année a pour objectif de *préparer l'insertion professionnelle* d'un futur *maître d'œuvre* capable :

— d'assumer la responsabilité de la création de produits pour les domaines de la mode et de l'environnement et d'assurer les coordinations nécessaires avec les spécialistes de la production, de la promotion,

— de définir et promouvoir dans le milieu professionnel, par ses propositions, orientations et choix, le concept de qualité (et au premier chef dans sa dimension esthétique et plastique),

— d'innover dans la conception des produits de son ressort et, plus généralement, de participer à l'innovation dans la conception de produits du secteur concerné.

Les études sont orientées vers :

— la globalisation de la formation,

— son adéquation étroite aux réalités de l'activité professionnelle et des processus de production.

Elles se fondent sur une *pédagogie du projet* intégrant, dans tous les travaux conduits en bureau d'études, l'ensemble des connaissances acquises dans les disciplines de tronc commun et des informations recueillies au sein de l'école et à l'extérieur (établissement d'enseignement technique, milieux professionnels).

Les projets sont choisis par les professeurs et les élèves, après consultation ou sur proposition des professions concernées, et suivis par les membres professionnels du jury.

La nature des différents problèmes qui doivent être traités détermine :

— la nature et les modalités des apports à fournir par les professeurs des différentes disciplines théoriques et pratiques concernées,

— la nature et les modalités des visites, enquêtes ou consultations (intra ou extra muros),

— la nature et l'implantation des stages en entreprises ou en milieu professionnel.

Une part grandissante d'autonomie sera laissée à l'étudiant dans la conduite du travail (individuel et en équipe).

L'horaire imparti à la recherche plastique et à la créativité permettra au professeur de clarifier régulièrement et développer les concepts individuels des élèves devenus capables de faire le point sur leurs recherches, en tenant compte des réalisations plastiques contemporaines.

ANNEXE I I

NOMENCLATURE DES DOMAINES

A. PREMIERE ANNEE

DES UNITES DE VALEUR

DOMAINE	U.V.	DISCIPLINES	AXE COMMUN	AXE PARTICULIER		
				STYLISME -- MODE	CREATION TEXTILE-IMPRESSION	EXPRESSION VISUELLE ET PLASTICIEN ENVIRONNEMENT
ELABORATION DES TENDANCES	1	Philosophie Sc. Humaines Techniques de Communication	Etre capable de : - rassembler, classer, mettre en forme des informations sur les donnees, aspects et orientations du contexte socio-culturel, esthétique, économique et technique.			
	2	Bureau d'étude	- en dégager et exprimer les tendances en vue d'une diffusion.			
CONCEPTION DES GAMMES	3	Economie appliquée	- par l'observation et l'analyse des tendances. - compte-tenu . de l'image de marque, la situation, les possibilités d'évolution d'une entreprise. . de contraintes techniques et économiques.			
	4	Bureau d'étude Technologie	- établir, améliorer ou compléter des gammes (ensemble des différentes solutions de couleurs, de matières, de formes relatives à un produit). - les présenter en fonction d'un marché.			
LES PROJETS	5	Sciences appliquées	- appliquer les méthodes d'analyse, les techniques informatiques de C.A.O. et de gestion, les connaissances scientifiques en physique, chimie et en ergonomie.			
	6	Bureau d'étude Technologie				

B. EN COURS DE SECONDE ANNEE

DOMAINES	U.V.	DISCIPLINES	AXE COMMUN
RECHERCHES PLASTIQUES	7	-TECHNIQUES D'EXPRESSION	- Manifester un esprit de créativité permanente, propre à devenir le support direct de l'activité professionnelle.
ENVIRONNEMENT CULTUREL	8	-PHILOSOPHIE -TECHNIQUES de COMMUNICATION -HISTOIRE DE L'ART et des MODES.	-Traiter un thème relatif à l'essence et à la fonction de la création artistique par la conception d'un projet de recherche et sa visualisation par un support de communication. -Analyser un contexte culturel, des faits d'environnement.
CONCEPTION ET DIFFUSION DE COLLECTIONS	9	-SCIENCES HUMAINES -ECONOMIE APPLIQUEE -SCIENCES APPLIQUEES -BUREAU D'ETUDE CREATION. -TECHNOLOGIE	

AXE PARTICULIER		
STYLISME - MODE	CREATION TEXTILE - IMPRESSION	EXPRESSION VISUELLE ET PLASTICIEN ENVIRONNEMENT
<ul style="list-style-type: none"> -Elaborer un plan de collection. - En concevoir les modèles. - En définir le cadre: qualité, coût, délais. - Assurer le suivi de la réalisation du projet ou des produits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir une collection : Plan, Programmation, Modèles, - En suivre la réalisation et la diffusion. 	<ul style="list-style-type: none"> -Adapter graphiquement les tendances d'une mode ou du style d'une entreprise en fonction de programmes, de supports et de moyens de diffusion déterminés. -Concevoir l'organisation et l'animation de différents espaces relatifs à la présentation et à la diffusion d'une mode. -En suivre la réalisation.

C. A LA FIN DE LA SECONDE ANNEE

LE PROJET PERSONNEL --- LE MEMOIRE	10	ENSEMBLE DES DISCIPLINES	<ul style="list-style-type: none"> - Par une analyse de l'environnement contemporain, par une mise en relation rigoureuse des faits et événements dans l'actualité et par une évaluation prospective de leurs conséquences quant à l'évolution des besoins et des demandes. - Mener seul les différentes études des relatives à la création de produits contemporains de qualité, en concevoir la réalisation et la diffusion. - Situer le projet et la démarche par rapport à un contexte particulier et à un environnement culturel et artistique contemporain.
--	----	--------------------------	--

ANNEXE IV

Horaires de formation

Disciplines	Axe commun	
	DS 1	DS 2
	1. Environnement culturel et recherche plastique	4½
Total	4½	4
2. Sciences humaines - psycho-sociologie - esthétique - sémiologie - techn. communication	1 1 —	1 — —
Total	2	1
3. Sciences appliquées - sciences - mathématiques } - informatique } - ergonomie	1 1½ ½	— ½ —
Total	3	½

Horaires particuliers					
Stylisme - Mode		Création textile Impression		Expression vis. Plasticien environnement	
DS 1	DS 2	DS 1	DS 2	DS 1	DS 2
			½		½
	½		½		½
			½		½
			1		1
			½		½
	2		2		2

DS 1 + DS 2	
8½	Ei IP VS
8½	
2 1 ½	Ei IP
3½	
1½ 3 1	Ei IP TP
5½	

4. Economie appliquée - gestion - comptabilité - droit - législation	1½	1
Total	1½	1
5. Langue vivante	1	1
Total	12	7½
6. Bureau d'étude, création - approfondissement - ouverture	0+5	0+6
Technologie - approfondissement - ouverture Relations professionn.	0+½ 0+½ 0+½	0+½ — —
Total	0+6½	0+6½
	18½	14

	—	1	—	1	—	1
		1		1		1
	—	—	—	—		
		3½		3½		3½
	0+3 0+3	0+3 0+3	0+3 0+3	0+3 0+3	0+3 0+3	0+3 0+3
	— 0+½ —	— 0+1 0+½	— 0+½ —	— 0+1 0+½	— 0+½ —	— 0+1 0+½
	0+6½	0+7½	0+6½	0+7½	0+6½	0+7½
	6½	11	6½	11	6½	11

3½	Ei
3½	
2	Ei
23	
11 6 6	Ei IP TP
1 2 1	VS
27	
50	

Ei : Enseignements intégrés.

IP : Interventions ponctuelles.

VS : Visites - stages.

TP : Travaux pratiques. Expérimentations.

N.B. - Les horaires hebdomadaires qui sont donnés ici peuvent être dispensés groupés ou répartis dans l'année en fonction des impératifs pédagogiques.

Les stages

But des stages :

Ouvrir l'étudiant aux réalités professionnelles et compléter les connaissances acquises dans le cadre de la formation, par exemple :

— participer, dans le cadre d'un bureau de style ou d'une agence, à l'expression des tendances, à la réalisation des gammes et à leur diffusion ;

— participer à l'élaboration, à la mise au point et à la diffusion d'une collection.

Suivre un stage au cours du premier trimestre de la seconde année dans une entreprise chargée de diffuser des idées ou de fabriquer industriellement des produits. Ce stage sera, si possible, en relation avec le thème du *projet*.

On tiendra compte dans l'organisation des stages des problèmes particuliers aux entreprises de conception et de réalisation des domaines propres à la mode et au textile-impression.

Les périodes les plus favorables se situeront au moment du lancement et de la diffusion des tendances, des gammes et des collections.